

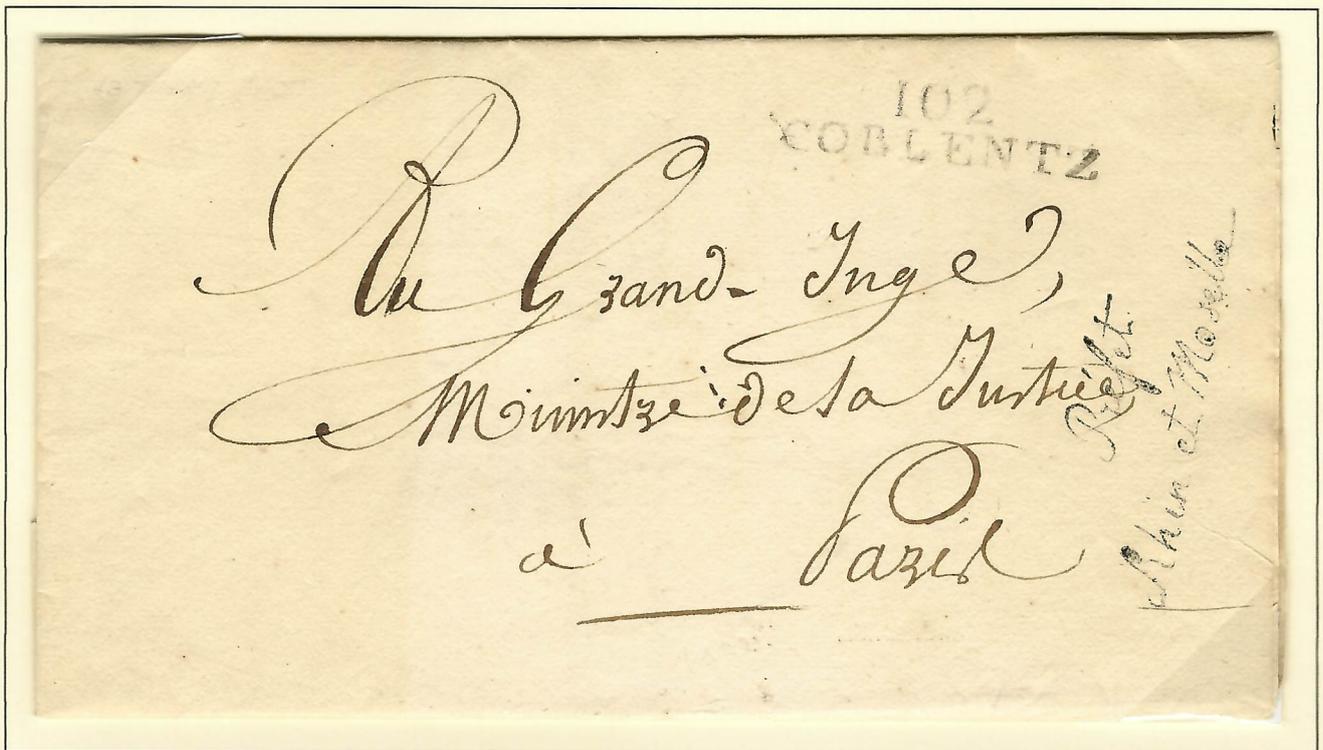
Rive Gauche du Rhin

Les quatre départements de la Rhénanie furent occupés et découpés le 14 Brumaire an VI (4 novembre 1797). Mais, c'est à la suite de la bataille de Marengo (14 juin 1800) et du traité de Lunéville (9 février 1801), que le Consulat put établir la loi du 18 Ventôse an IX (9 mars 1801), faisant des quatre départements de la RIVE GAUCHE du RHIN partie intégrante du territoire français.

102

RHIN-et-MOSELLE

Chef-lieu : COBLENCE



Lettre du 13 Thermidor an XI (1<sup>er</sup> août 1803) sous la signature du Préfet, François MOUCHARD de CHABAN, nommé depuis le 6 mai 1801.

Marques postales : marque de départ en noir 102 COBLENTZ et cachet du Préfet du département. La lettre semble avoir voyagé en franchise.